



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21018685

Tribunal de l'entreprise du Hainaut
à Charleroi

03 FEV. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : 0435 779 428

Nom

(en entier) : **HARSCO BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ateliers 14, B-6200 Châtelet**

Objet de l'acte : Expiration de mandats d'administrateurs, et décision concernant le renouvellement - Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur, et décision concernant la rémunération - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

Extrait du procès-verbal des décisions écrites unanimes des actionnaires du 15 janvier 2021.

Les actionnaires :

(a) CONFIRMENT, et pour autant que de besoin, RATIFIENT, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de :

-Jean-Yves Brebion, domicilié Rue des Poilus 130, 59240 Dunkerque, France, et

-Christopher Whistler, domicilié 16 King Edwards Grove, Teddington, Middlesex TW11 9 LU, Royaume-Uni, en tant qu'administrateurs de la Société sont venus à échéance à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est prononcée sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014, le renouvellement du mandat de ces administrateurs à partir de la date susmentionnée, pour une durée indéterminée.

DÉCIDENT que ces administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exécution de leur mandat.

(b) PRENNENT ACTE DE et ACCEPTENT la démission de Christopher Whistler en tant qu'administrateur de la Société, ayant pris effet le 31 décembre 2020.

REMERCIENT l'administrateur pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de son mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat depuis le début de l'exercice social en cours, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours. De même, la décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social précédent sera prise par la prochaine assemblée générale ordinaire.

(c) DÉCIDENT de nommer Christophe Reitemeier, domicilié Flat 7 Highlands Heath, Portsmouth Road, London SW15 3TR, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination ayant pris effet à partir du 31 décembre 2020, pour une durée indéterminée.

DÉCIDENT que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

(d) DÉCIDENT d'octroyer, pour une période de 6 mois à compter des présentes décisions, des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2021 - Annexes du Moniteur belge